

A.D.EXPLOITATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 146 route de Lornard, 74410 ST JORIOZ
En cours d'immatriculation au RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le dix huit novembre,
A quinze heures,

Monsieur Anthony DETURCHE,
demeurant route de Lornard, 74410 ST JORIOZ,

Associé unique de la société A.D.EXPLOITATION,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un vice-président.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Vice-Président, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Thierry DETURCHE
Né à ANNECY LE VIEUX le 7 mai 1964
De nationalité française
Demeurant 146 route de Lornard, 74410 ST JORIOZ.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thierry DETURCHE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thierry DETURCHE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Thierry DETURCHE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

CC
Bon pour acceptation
des fonctions
vice-président =>

Anthony DETURCHE

Thierry